

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DU  
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT  
-----

05/122 DU 7/5/85  
DECRET N° /MTERFPPS.DGFP/DGPCE/N2  
Portant intégration et nomination  
de Monsieur MAKITA Jean Daudet dans  
les cadres de la catégorie A, hié-  
archie I des Services Administratifs  
et Financiers -S.A.F- (Administration  
Générale)./-

LE PREMIER MINISTRE

(/I.S.S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnan-  
ce 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de  
la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-  
tionnaires ;  
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie A des S.A.F ;  
(/u le décret 74/229 du 10.6.74 portant attribution de certains  
avantages aux Economistes, Statisticiens et les diplômés Sde Grandes Ecoles  
et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;  
(/u le décret 62/190/AF du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-  
rations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut  
général des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et  
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret 62/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir  
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet  
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomi-  
nations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les  
dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier  
Ministre ;  
(/u le décret 64/658 du 13.8.84 portant nomination des Membres  
du Gouvernement ;  
(/u le décret 84/860 du 20.8.84 portant organisation des inté-  
rims des Membres du Gouvernement ;  
(/u le rectificatif 84/923 du 19.10.84 au décret 84/858 du  
13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le Protocole d'accord du 4.5.75 signé entre la Bulgarie et  
la République Populaire du Congo ;  
(/u l'attestation de fin d'Etudes n° 65/MESS/CAB/DOB du 14.1.65  
du Directeur de l'Orientalion et des Bourses concernant Monsieur MAKITA  
Jean Daudet ;  
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret 62/426 du 29.12.62 et du Protocole d'accord du 4.5.75 susvisés, Monsieur MAKITI Jean Daudet, né le 19.1.57 à Dolisie, titulaire du diplôme d'Economiste Opticien : Finances, Crédits et Activités d'assurance, obtenu à l'Institut Supérieur d'Economie "Karl Marx" de SOFIA (BULGARIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des S.F. Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret 74/229 suscités, Monsieur MAKITI Jean Daudet est nommé Administrateur des SAF de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances et du Budget.

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 17 MAI 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Réforme de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO M. ESSIONI.

Ange Edouard POUNGUI

Le Ministre des Finances et du Budget,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP.DGPCE.... 3
- DGPCE/BST.... 3
- DGB..... 3
- DCF..... 1
- MFB..... 3
- INTERESSE.... 1
- DOSSIER..... 3
- SGCM/BC..... 2./-